
Discours de la députation de la société populaire de Saint-Flour qui invite la Convention à rester à son poste, à fixer les grands destinées et à assurer le bonheur de la patrie, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société populaire de Saint-Flour qui invite la Convention à rester à son poste, à fixer les grands destinées et à assurer le bonheur de la patrie, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 317-318;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29263_t1_0317_0000_9

Fichier pdf généré le 01/02/2023

blicains fut si grande qu'il fallut former un bureau particulier pour les recevoir; ce mouvement généreux et patriotique se communiqua bientôt aux citoyens des autres communes du district qui s'empressèrent de porter tout ce qu'ils possédaient de numéraire. Notre exemple a stimulé la commune chef-lieu du département, et sans doute que ses habitants auront entendu la voix de leurs magistrats qui les ont invités à la suivre.

Représentans, que les hommes pervers qui osoient désirer une contre-révolution amenée par la disette apprennent par cet exemple qu'ils n'ont plus rien à espérer, et que la République qu'ils voudroient détruire repose sur des fondemens inébranlables. »

SAMALIN (*présid.*), MEINADIER, POUJOL (*secrét.*).

n

[*La Sté popul. de la Montagne-de-la-Guerche, à la Conv.; 10 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

De funestes pressentimens avertissaient l'âme inquiète des enfans de la liberté qu'un vaste complot se tramait dans l'ombre contre eux et la patrie. Le peuple semblait agité par l'ébranlement précurseur d'une violente explosion. Tu veillais, vigilante Montagne, ton œil pénétrant a découvert le foyer de ce volcan impur prêt à nous engloutir. Ta vive lumière a pénétré dans l'antre obscur où les assassins de la liberté du peuple et de ses représentans forgeaient depuis longtemps leurs poignards. Ta foudre atteint déjà les conspirateurs, par toy la Patrie est encore sauvée.

Dignes représentans d'un peuple libre, restez, nous vous le répétons, au sommet où la confiance du peuple vous a placés; pour observer les manœuvres de ses ennemis et veiller sur ses destinées, nous nous serrons autour de vous, nous vous aiderons à les écraser, que la France soit purgée de tous les traîtres. La vertu triomphera. La justice et la sagesse de vos loix assureront le bonheur des citoyens et rendront la République impérissable ».

VARIN (*présid.*), ALLOUEL (*secrét.*),
MALHERBE (*secrét.*).

o

[*Le district de Charolles, à la Conv.; 12 germ II*] (2).

« Législateurs,

Malgré les sacrifices multipliés des citoyens du canton de Belveydère, district de Charolles, ces généreux patriotes viennent d'offrir un nouveau don pour les braves défenseurs de la République. Il consiste en 538 chemises, 260 paires de bas, 34 paires de souliers, 31 culottes, 20 vestes, 6 habits, 30 draps, et du vieux linge pour faire de la charpie; 115 fr 16 s. en numéraire, 26 fr 3 s. en assignats, cinq croix et trois paires de boucles d'oreilles et une bague en or, une

boucle de col, un cure-dents, deux bagues, 15 croix et deux cachets d'argent.

Tous ces effets ont été déposés au district, et bientôt envoyés à leur destination; ils seront remis à nos braves frères d'armes; et vive la République, vive la Montagne. »

LAUMIER, BONNIN, BONNEL, DARGAUD.

p

[*La comm. de Brouage, à la Conv.; s. d.*] (1).

« Citoyens représentans,

Ce n'est pas sans les plus vifs ressentimens d'horreur, que la commune de Brouage a appris par les feuilles publiques du 1^{er} courant, les trames ourdies et les affreux complots des traîtres et tyrans coalisés contre notre liberté; mais votre sollicitude paternelle les a encore une fois déjoués; restez donc à vos postes, Législateurs, achevez ce grand œuvre, le bonheur du peuple; le vaisseau est lancé, et quelque agité qu'il soit, vos manœuvres sages, prudentes et vigoureuses dévieront les écueils (Pitt, Cobourg et Compagnie). Continuez, dignes représentans d'une nation libre; la soumission de notre commune à vos loix sera ce qu'elle a été jusqu'à ce jour, la plus sûre et garante caution de sa gratitude. Pendant que vous faites de sages loix, nous faisons du salpêtre à Brouage. »

IMBAUD (*off. mun.*), DIVRY (*off. mun.*).

q

L'ORATEUR de la Sté popul. de Saint-Flour,

Représentans du peuple,

Encore une fois vous avez sauvé la liberté, la patrie; déjoué par vos soins, le plus horrible des complots a tourné contre ses propres auteurs et ne sert plus qu'à affermir la République sur ses inébranlables fondemens. Enfin, grâce à votre énergie, à votre zèle infatigable, la Révolution touche à son terme. Les abus, les préjugés, les erreurs de l'antique esclavage avaient disparu, il ne restait plus que les passions, et vous venez de renverser ce dernier obstacle. Tyrans, vous voilà vaincus à jamais! Vous ne pouviez nous perdre que par les vices, et nous vous opposons l'égide de la vertu.

Poursuivez, Citoyens représentans, l'œuvre glorieuse de notre régénération morale et politique. Par le triomphe des mœurs, consolidez le triomphe de la Raison, de la nature et des loix. Restez à votre poste jusqu'à ce qu'il n'existe plus de traîtres à démasquer, ni de tyrans à combattre. Le peuple a mis en vous son expérience et son salut. C'est à vous de fixer ses grandes destinées, et d'assurer à jamais son bonheur, et sa gloire. Vive la République, vive la Convention! vive la Montagne!

[*Extrait des délibérations de la Sté popul.; 1^{er} germ. II.*]

La séance est ouverte au nom de l'égalité et de la liberté, par le chant de l'hymne à la

(1) C 298, pl. 1040, p. 6; B^{tn}, 22 germ. (suppl^t); Rép., n° 110; Débats, n° 571, p. 395.

(2) C 297, pl. 1024, p. 4.

(1) C 298, pl. 1040, p. 7; B^{tn}, 21 germ. (suppl^t); J. Sablier, n° 1246; Débats, n° 371, p. 392.

liberté et la lecture du décalogue républicain, et des commandemens révolutionnaires de la Montagne.

Un membre rappelle l'ordre du jour, la nomination des commissaires auprès de la Convention nationale, et dit :

« Citoyens,

« La liberté que nous devons au représentant du peuple Bo, nous ordonne, sans contredit, de témoigner à la Convention nationale les sentiments révolutionnaires qui nous ont toujours animés, notre horreur pour tous les tyrans, le triomphe que nous avons assuré de la raison et de la philosophie, nos offrandes patriotiques en tout genre, malgré la médiocrité connue de nos ressources.

Je propose donc une adresse à la Convention nationale, dont le but sera de lui rappeler les sacrifices sans nombre que les sans-culottes de Saint-Flour ont faits pour le succès de la Révolution, l'opprobre auquel ils ont toujours voué les rois, les nobles et les prêtres, l'horreur que vient de leur imprimer, la nouvelle conspiration dont la découverte est due à l'énergie de la sainte Montagne, et enfin nos besoins extrêmes en subsistances. »

L'assemblée adopte ces propositions à l'unanimité et nomme à ce sujet pour commissaires auprès de la Convention nationale deux de ses membres F. Gizoline et Emile Fontanier (1).

•

[La Sté popul. de la Ferté-Alais, à la Conv. ; 13 germ II] (2).

« Législateurs,

La Société populaire de la Ferté-Alais est une de celles qui a été le plus pénétré d'horreur en apprenant la conspiration qui vouloit asservir notre chère patrie; quoi il est possible qu'il ait existé des hommes assez insensés, assez pervers pour nous préparer des fers, et c'est au sein de la capitale de la Révolution, c'est auprès de la représentation nationale même que les traîtres préparoient les traits qui devoient faire couler à grands flots le sang des patriotes. Plus audacieux que les despotes conjurés ils prétendoient ces monstres, ce que ne pourroit la terre entière, l'anéantissement de notre liberté.

Déjà les parricides allumoient les torches de la guerre civile, distribuèrent les poignards et désignoient à la mort les plus vertueux patriotes, et pour comble d'horreur ils osoient espérer que le peuple participeroit à leur crime.

Périssez donc, misérables instruments qu'emploient les tyrans conjurés; les lâches ont besoin d'hommes tels que vous, et puisque vous êtes vendus au crime, pourriez-vous prétendre à tout autre chose qu'à l'échafaud; que votre mémoire périsse, à jamais, ou si vos noms sont prononcés que ce soit pour exprimer le souvenir des plus grands crimes.

(1) C 300, pl. 1056, p. 3, signé FONTANIER, GIZOLINE, et n° 4, séance du 1^{er} germ. II, signée BALDEAU (présid.), RAMES (secrét.), ARBET (secrét.); Bⁿ, 21 germ. (suppl^t) et 22 germ.; Mon., XX, 201; J. Perlet, n° 568; Débats, n° 570, p. 376 et 571, p. 392.

(2) C 300, pl. 1056, p. 6 et 7; Bⁿ, 21 germ. (suppl^t); Débats, n° 571, p. 392.

C'est dans votre sein, Législateurs nos représentants, que nous portons nos sentiments d'indignation en pensant à la récompense que préparoient à vos glorieux travaux les plus scélérats des hommes! A votre perte étoit attachée celle de la liberté; vous avez découvert les traîtres, vous vivez, vous siégez sur la sainte Montagne, donc la liberté nous est assurée et la patrie sauvée.

Restez à votre poste, nous vous le disions encore, il y a peu de temps, et l'évidence a vérifié en ces jours d'alarmes de quelle nécessité vous êtes pour notre bonheur et notre sûreté. Que la majesté du peuple vous investisse, que sa force vous soutienne contre les méchants; parlez au nom de la loi, nous accourerons et nous saurons plutôt mourir que de ne pas défendre nos libérateurs.

Ennemis déclarés de la tyrannie n'accordez pas de trêve à leurs partisans, nous vous aiderons pour défendre la liberté.

Que les armes qui renverseront les fronts couronnés ne sont-elles forgées par nous; nous y contribuons au moins en fabriquant la matière subtile qui nous vengera des maux qu'ils nous font endurer. Nous applaudissons à tous vos travaux, il est glorieux au Comité de salut public d'avoir sauvé la France entière contre tant de dangers; une telle découverte est une victoire aussi brillante que décisive pour la liberté; elle est autant la perte de nos ennemis que le garant de nos succès à venir, nous aimons la patrie, nous honorons ceux qui lui sont restés fidèles, pourquoi donc la calomnie poursuit-elle déjà la mémoire, à jamais glorieuse des martyrs de la liberté : Challier, Marat et Pelletier! Nous saurons respecter la gloire immortelle dont ils se sont couverts. Ils sont morts pour la patrie, cet éloge doit confondre leurs calomniateurs. »

P. c. c. : LEGENDRE (présid.), DUCLOS (v.-présid.), PROVOST (secrét.).

[Extrait du p.-v. de la Sté popul. Séance du 10 germ. II].

« Un membre a demandé qu'il soit fait par la Société une adresse à la Convention nationale pour la féliciter sur ses glorieux travaux et notamment sur la découverte de la conspiration qui était prête d'éclater.

Sur sa proposition appuyée par plusieurs membres, la société consultée par le président, il a été arrêté que les c^{ns} Marquet, Robert l'aîné, Boisset et Robert le jeune sont chargés de rédiger cette adresse et d'en soumettre le projet à la Société à la prochaine séance, ce qu'ils ont promis.

[Séance du 13 germ. II.]

Le cⁿ Boisset, au nom des c^{ns} Marquet, Robert l'aîné et Robert le jeune, chargés de rédiger l'adresse à la Convention nationale, conformément à l'arrêté contenu au procès-verbal de la séance dernière, a fait lecture du projet de cette adresse. La Société, après l'avoir entendu, a fait retentir la salle d'applaudissemens, et il a été arrêté que cette adresse seroit transcrite au long au procès-verbal, et que l'expédition d'icelle qui seroit certifiée par le président de la Société, seroit portée incessamment à la Con-